

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

DES LIEUX DE CREATIVITE ET DE DEVELOPPEMENT
D'INTERVENTIONS POUR L'ACCES ECONOMIQUE A UNE
ALIMENTATION FAVORABLE A LA SANTE ?

Les PAT en quelques chiffres :

En 2022,

- on comptait **332 PAT labellisés** dont 280 de niveau 1 et 50 de niveaux 2 ;
- **45,3 millions de français** ont été concernés par un PAT.

L'objectif fixé à au moins **1 PAT par département** (en 2017 puis repoussé) en 2023 est quasi atteint bien que Mayotte et la Guyane entament seulement leur projet.

Sources : RN PAT 2022

Ce qu'il faut retenir de la genèse et de l'orientation des PAT

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) et du PNA2 (2014-2017), les PAT ont initialement pour objet principal la question de la reterritorialisation des systèmes alimentaires, en rapprochant les différents maillons amonts et aval jusqu'au consommateur.

Les collectivités se sont emparées de cette approche avec les outils, les compétences et les habitudes qu'elles avaient concernant d'un côté le développement agricole (foncier, installation, etc.) et de l'autre les enjeux alimentaires. La porte d'entrée choisie pour adresser ces enjeux est majoritairement le développement des circuits courts et la relocalisation de la restauration collective.

Ce constat explique en grande partie le besoin de diagnostic de l'offre et de la demande alimentaire du territoire que l'on retrouve encore largement comme première étape d'une démarche PAT.

A ce titre, il est essentiel de noter que le diagnostic de la demande, comprendre de la consommation alimentaire du territoire, consiste dans la très grande majorité des cas à une extrapolation de moyennes de consommation nationales rapportées aux classes d'âge de la population locale. L'objectif premier étant pour les décideurs de pouvoir évaluer le gap de production locale avec une assiette type actuelle puis une assiette idéale (ex : EAT Lancet). Autrement dit, dans un PAT, aucune étude à proprement parler ne vient spécifier les traits de consommation alimentaire du territoire sous un angle nutrition-santé.

En parallèle, pour répondre aux besoins de rapprochement entre acteurs des systèmes alimentaires, une myriade de méthodologies et d'outils d'intelligence collective ont été adaptés ou développés. Ces étapes de concertation permettent in fine d'aboutir en 1 à 2 ans à un plan d'actions stratégiques.

Ces plans d'actions sont ensuite déclinés en projets faisant l'objet de marchés spécifiques.

- *Recommandation 1 pour l'INCa : Appuyer les diagnostics de la précarité alimentaire dans les PAT, appuyer la création de guides méthodologiques, organiser des formations des différents acteurs territoriaux (voir la formation Précalim dispensée par l'ANSA).*
- *R2 : Financer des actions de sensibilisation des territoires à la précarité alimentaire et à la prise en compte de la santé dans les projets (acteurs, vocabulaire spécifique, enjeux à adresser).*

Coordination des PAT

La coordination des PAT est la plupart du temps assurée par un agent de la collectivité, le poste de "chargé.e de mission alimentation durable" ayant été créé ou adapté pour cela. Le nombre d'ETP reste limité et souvent en contrat à durée déterminée.

Pour ce coordinateur, le PAT sera d'abord un projet parmi d'autres (suivi des projets préexistants tels que la restauration collective, etc.) avant de prendre une place centrale et transverse une fois le plan d'actions validé.

Les étapes initiales d'installation de la maîtrise d'ouvrage (volonté politique, transversalité) et de mise en place de la gouvernance initiale (mise en place de comité de gouvernance et de pilotage) sont assurées par le coordinateur.

Les étapes suivantes sont généralement accompagnées par un prestataire : Chambre d'Agriculture, bureaux d'études, associations ou groupements de ce type de structures. Les cahiers des charges de ces marchés publics intègrent généralement 3 phases :

- La réalisation d'un état initial intégrant un diagnostic de l'offre agricole et de la demande alimentaire du territoire et une identification des enjeux ;
- Une phase de concertation et d'élaboration de scénarii ;
- Une phase conclusive destinée à la formalisation d'une stratégie et à la rédaction d'un plan d'actions.

Les budgets alloués varient considérablement (~35 à 150 k€) y compris pour des collectivités de tailles comparables. Ce différentiel se traduit par des niveaux de mobilisation plus ou moins importants des acteurs du système alimentaire territorial (enquêtes, groupes de travail) et la relégation au second plan d'enjeux tels que la précarité alimentaire et la nutrition santé.

Si le rapport du sénateur F. Marchand (2022) recommande un prolongement des financements des PAT pour au moins 5 années, les collectivités expriment effectivement un flou quant à leur capacité à financer sur la durée leur animation PAT. Elles estiment également avoir orienté leurs stratégies d'avantage par suite d'opportunités plutôt que via un cadre national précis.

- *R3 : Dédier une ligne de l'AAP INCa au financement de l'animation des PAT mettant en place des expérimentations probantes et prometteuses telles que définies selon les critères identifiés par l'INCa.*

Autres étapes marquantes dans la mise en place des PAT

2015 et 2016 marquent une phase de cadrage dans la mise en place de PAT avec respectivement la création du Réseau national des PAT (RnPAT) et d'un AAP spécifique du MAA, de l'ADEME et du MSS (3,4 M€ de subventions de 2016 à 2020).

En 2018, la loi EGalim fixe des objectifs ambitieux notamment pour la restauration scolaire et incite de nombreuses collectivités à franchir le pas d'un PAT. L'objectif de 50 % de produits sous signe de qualité dont 20 % de Bio sera un véritable déclencheur sur de nombreux territoires.

En 2019, le PNA3 marque l'orientation vers des PAT dits "systémiques" avec en leur cœur la restauration collective, l'ancrage territorial, mais aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation à l'alimentation et la justice sociale.

Les territoires peuvent dès lors prétendre à deux niveaux de reconnaissance : les PAT de niveau 1 dits "émergents" et les PAT de niveau 2 disposant d'un plan d'actions et d'une instance de gouvernance.

Sur cette période pré-COVID, les collectivités ont pu compter annuellement sur un AAP national publié dans le cadre du PNA, dont le 4^e axe soutient spécifiquement les PAT. Exemple de financement : AAP PNA 2017/2018 bénéficiant d'une enveloppe de 1,5 M €, dont DGA 1M€, ADEME 400k), DGS 100k€, 40k€ ont été attribués en moyenne par projet.

Sur leurs propres enveloppes PNA, les DRAAF peuvent également soutenir l'émergence de PAT. Plus modestes, ces appuis ont pu soutenir la construction de démarches PAT non retenues par l'AAP national.

Bien qu'aucune ligne financière du PNNS ne soit dédiée à la mise en œuvre d'actions de nutrition santé dans le cadre de PAT, les ARS ont pu financer ponctuellement des collectivités et ce en fonction de l'orientation de leur Projet Régional de Santé. Des AAP ont ainsi ciblé prioritairement les « collectivités actives PNNS ».

Les financements complémentaires mobilisés par les collectivités sont un maillage complexe et ponctuel :

- dans le cadre de la « Politique de la ville » via le Ministère de la Cohésion des Territoires,
- dans le cadre du PNSE via des AAP conjoint ARS/DREAL/DRAAF,
- via les dispositifs FEDER, le FSE, FEADER ou LEADER,
- ou encore via les Conseils Régionaux et Départementaux.

Le plan France Relance en 2020 avec 84 M€ d'euros engagés pour les PAT vient marquer encore cette accélération (7,8 M€ pour soutenir l'émergence de PAT de niveau 1 et 77 M€ pour des actions opérationnelles de PAT de niveau 2, 630 projets acceptés fin 2022 et 109 K€ en moyenne par projet). Via le PNAN, les dossiers sont étudiés par les DRAAF, l'ADEME, les DDT ; les DREAL, les DREETS et les ARS ont pu être mobilisées.

Le COVID19 et la guerre en Ukraine sont venues renforcer les dimensions "souveraineté alimentaire" et "résilience alimentaire" dans les PAT.

L'appel à projet PNA3 2022-2023 marque un tournant, le cahier des charges orientant d'emblée les porteurs vers les sujets nutrition santé et précarité alimentaire.

- La DGS priorise ainsi en volet 1 les projet favorisant « l'articulation des PAT avec les contrats locaux de santé, les ateliers santé villes, les villes et intercommunalités signataires des chartes "villes actives PNNS" et "Villes-Santé OMS" », et en volet 2 les projets assurant une coordination entre ces dispositifs.
- La DGCS priorise les PAT de volet 1 intégrant un diagnostic territorial de la précarité alimentaire (via des méthodes disponibles en ligne), une coordination des acteurs de la solidarité et de l'aide alimentaire, la participation des personnes intéressées aux décisions les concernant, la facilitation de dispositifs d'accès digne à l'alimentation (accompagnement des personnes, choix dans l'alimentation, etc.).

Au-delà du soutien à des PAT (24 projets retenus), cet AAP s'oriente également vers des « projets d'accompagnement collectifs de PAT », structurants et d'envergure régionale ou infra-régionale. Dans ce cadre, 11 projets ont été retenus dont certains orientés sur les sujets de l'aide alimentaire et de la précarité alimentaire (voir annexes).

Dotation de l'AAP annuel dédié aux PAT

| 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------------|-----------------|-------------------------------------|--|--|--|---|--|--|
| DGAL: 279 K€ | DGAL: 716 K€ | DGAL: 1,5 M€ ADEME: 500 K€ | DGAL: 1 M€ ADEME: 400 K€ DGCS: 100 K€ | DGAL: 1 M€ ADEME: 400 K€ DGCS: 200 K€ CGET: 50 K€ | DGAL: 1,3 M€ ADEME: 500 K€ DGCS: 200 K€ | DGAL: 1,3 M€ ADEME: 4,6 M€ DGCS: 200 K€ Plan de relance: 7,7 M€ | DGAL: 1,15 M€ ADEME: 660 K€ DGCS: 200 K€ Plan de relance: 400 K€ | DGAL: 1,3 M€ ADEME: 1 M€ DGCS: 200 K€ DGS: 500 K€ |
| 279 K€ | 716 K€ | 2 M€ | 1,5 M€ | 1,65 M€ | 2 M€ | 13,7 M€ | 2,41 M€ | 3 M€ |

DGAL: Direction générale de l'alimentation (Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation)
DGCS: Direction générale de la cohésion sociale (Ministère en charge des solidarités)
DGS: Direction générale de la santé (ministère en charge de la santé)
CGET: Commissariat général à l'Égalité des territoires (remplacé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires – ANCT)

- R4 : Sur le modèle des attentes de la DGCS, appuyer la réalisation d'une cartographie des enjeux et des acteurs de la nutrition santé sur les territoires, puis...
- R5 : ...appuyer l'intégration des professionnels de la santé identifiés dans les COPIL/COTECH des PAT.
- R6 : Favoriser l'ouverture des PAT à l'enjeu « environnement alimentaire » (voir étude lancée par Montpellier Métropole), avec une entrée par la santé (ex.

densité de fast foods autour des écoles) : diagnostic, leviers d'actions par échelon territorial, suivi/évaluation.

- *R7 : Appuyer la mise en place et la pérennisation de lieux d'expérimentation et de sensibilisation (ex : Maisons de l'alimentation) propices à l'émergence d'initiatives prometteuses et à l'implantation d'initiatives prometteuses.*
- *R8 : Appuyer les projets régionaux et infra-régionaux mettant l'accent sur les enjeux nutrition santé et précarité alimentaire en finançant spécifiquement le transfert des initiatives jugées probantes par l'INCa.*

Echelle(s) d'intervention cohérente(s)

L'échelle supra communale prédomine largement via les EPCI, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ou encore les Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Dans la coordination de PAT, ces deux dernières entités constituent en quelque sorte le pendant rural des pôles métropolitains.

Pour rappel :

- Les PNR ont un rôle de mise en cohérence des politiques et des actions des partenaires engagés au travers d'une charte pour les collectivités, par conventionnement avec les acteurs socio-économiques, par concertation avec la population. Ils sont financés par cotisations de leurs membres et en premier lieu par les Régions ainsi que par financements sur projets.
- Les PETR constituent un outil collaboratif entre plusieurs EPCI et sont soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes. Réunis autour d'un projet d'aménagement et de développement du territoire, ces EPCI partagent des compétences au sein d'une équipe dédiée.

Le portage par le niveau communal est toutefois présent mais reste le signe d'une stratégie de différenciation et/ou d'une impossibilité de convaincre l'échelle supra communale.

De nombreux diagnostics mettent en évidence l'intérêt de stratégies de reterritorialisation à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Apparaissent des Projets Alimentaires interTerritoriaux (PAiT) centrés sur la notion récente de "bassin alimentaire".

Dans un objectif de "solidarité territoriale" (attribué par la loi Nôtre), un certain nombre de Départements s'engagent dans des PAT départementaux fortement axés sur la précarité alimentaire et la justice sociale : PAT Sud 54 Terres de Lorraine (création d'une structure de coordination de l'aide alimentaire, observatoire d'accès à une alimentation locale saine et durable, groupement d'achat auprès des producteurs locaux), PAT du Vaucluse (identification de projets pionniers faisant le lien entre agriculture et solidarité, construction d'un indicateur de précarité basé sur la notion de désert alimentaire (achats et dons confondus), programme d'écoute et de compréhension des publics en précarité alimentaire), PAT des Alpes Maritimes (ateliers de sensibilisation à la cuisine de fruits et légumes, attribution de chèques repas pour l'achat de fruits et légumes).

Le travail réalisé à l'échelle départementale vient dès lors compléter voire initier le volet "précarité alimentaire" de certains PAT communaux et supra communaux.

- *R9 : Appuyer l'organisation de rencontres départementales entre acteurs des sujets nutrition santé, précarité alimentaire et les animateurs de PAT. Ex : formation organisée par la DDETS et le CD 56 début 2023.*
- *R10 : Former les chargé.e.s de mission PAT des différents échelons territoriaux aux enjeux nutrition santé et précarité alimentaire (enjeux, acteurs, diagnostic à mener, outils disponibles). Ex : formations Alim'activ ANSA, formations ponctuelles par les ARS ou autres dispositifs (annexe 2).*

Dans certaines régions émergent des instances et des outils de mise en lien entre territoires animant des PAT : centre de ressources sur les PAT en Région Centre Val de Loire, plateforme collaborative inter PAT de la Région Bourgogne Franche Comté, etc.

- *R11 : Favoriser la mobilisation et la participation des DREETS et ARS dans ces instances régionales en appuyant l'organisation d'évènements régionaux inter-PAT dédiés spécifiquement aux sujets nutrition santé et précarité alimentaire.*

A l'échelle nationale, le RnPAT (marché prolongé jusqu'en 2022) est adossé au Réseau Rural Français. Il vise la mise en réseau des acteurs adhérents du réseau, la capitalisation de bonnes pratiques et la production d'outils méthodologiques (notamment via l'OnPAT, l'Observatoire National des PAT). Il porte également un rôle de plaidoyer pour l'amélioration des politiques publiques. 2023 marque la refonte de cette instance, la concertation étant animée par Terres en villes et le réseau des Chambres d'Agriculture France. Suivant les recommandations du sénateur F. Marchand, la mise à jour de cette instance devrait intégrer davantage les notions de lutte contre le dérèglement climatique et de renforcement de la résilience en accord avec la future SNANC.

Le réseau comptait en mars 2023 212 membres, dont 145 collectivités et administrations, 42 structures issus du monde économique (essentiellement des Chambre d'Agriculture et des fédérations), 13 issues de la société civile et 12 issues du monde de la recherche. Dans sa version mise à jour, cette entité dit vouloir élargir encore ce réseau, l'adhésion se fait par simple demande en ligne et par signature d'une [charte](#).

Les membres du réseau se réunissent une fois par an pour élire une équipe de coordination de 10 membres non permanents avec une attention particulière de représentativité des 6 champs de l'alimentation (dont nutrition santé). Un comité de pilotage est constitué des partenaires fondateurs (Terres en Villes, Les Chambres d'Agriculture, Fédération Nationale des Agences d'Urbanismes, Assemblée des Communautés de France, UMR PACTE, Laboratoire d'Etudes Rurales (LER), UMR ESO,

UMR LAVUE, Chaire Unesco Alimentations du Monde, le Conseil Départemental du Gard) ainsi que les financeurs (Fondation Carrasso, Réseau Rural, FEADER, la DGA).

- *R12 : Assurer une représentation de l'INCa et de ses partenaires au sein du futur RnPAT en tant que membres.*
- *R13 : Assurer le plaidoyer auprès du RnPAT pour que seuls les PAT « systémiques » = ayant des volets santé et précarité alimentaire puissent être labellisés de niveau 2, financer ce volet (ou pousser une labellisation de niveau 3).*
- *R14 : Favoriser le partage d'expériences et de ressources : territoires modèles : Loos en Gohelle, Pays Terres de Lorraine (programme "se nourrir quand on est pauvre" avec ATD quart Monde), Département de Vaucluse - s'inspirer de leurs méthodes pour créer un guide.*

La place encore à part de la restauration collective dans les PAT

Comme évoqué plus haut, la restauration collective a été une entrée "facile et naturelle" pour les EPCI, appuyée ensuite par les exigences de la loi EGalim.

Au-delà de projets structurants pour approvisionner localement les établissements (légumerie/conserverie, cuisine centrale ou in situ, pôles logistiques, etc.), les actions menées dans le cadre des PAT sont venues couvrir un large champ allant de la formation des personnels de cuisine, à l'animation d'ateliers et d'outils auprès des convives et de leurs proches (ex : application pour le suivi quotidien des menus), jusqu'à la mise en place des dispositifs de tarifications (tarification différenciée, cantine à 1€, etc.).

A ce titre, l'ADEME note que "la restauration collective reste souvent prégnante" dans les PAT. Elle note également que "l'approvisionnement des établissements médico-sociaux et des structures locales de la solidarité alimentaire devrait être intégré avec le même sérieux que celui de la restauration collective."

- *Cf perspectives citées dans le cadre de la fiche « restauration collective » (voir en fin de note*)*

Perspectives à moyen terme des PAT

Au-delà de la refonte du RnPAT, d'autres éléments mis en avant notamment dans le rapport Marchand (2022) pourraient voir le jour.

Les PAT restent protéiformes dans leur approche et dans le nombre de thématiques abordées et ce bien que les différents AAP aient permis une certaine homogénéisation. La structuration progressive ne s'est pas accompagnée d'un dispositif d'évaluation pouvant être décliné sur les territoires.

Des évaluations de PAT systémiques ont lieu depuis 2020-21 sur les territoires les plus avancés : ex. PAT Sud 54 évalué via la méthode Syalinnov par l'Institut Agro et AIR coop.

Des outils et guides méthodologiques pour aider les collectivités dans l'évaluation de leur PAT devraient voir le jour dans le cadre du RnPAT.

- *R15 : Financer la création de ressources de suivi/évaluation des initiatives intégrant la précarité alimentaire.*
- *R16 : Financer la création de ressources de suivi/évaluation des initiatives intégrant la nutrition santé (suivi des maladies chroniques) : définition d'indicateurs, méthode à suivre.*

Le rapport Marchand préconise notamment l'évolution des PAT vers des Contrats Alimentaires Territoriaux signés entre acteurs territoriaux et fixant des objectifs à tenir et à évaluer. Ces CAT seraient en quelque sorte une déclinaison locale de la future SNANC et devraient avoir « des prolongements dans tous les outils d'aménagement et de vie des territoires : PLU, PLUi, SRADDET, SCOT, CRTE, PRAD, CPER. »

Cette proposition issue de discussions au Sénat en 2020 n'est à ce stade qu'une recommandation d'un rapport sénatorial et n'a pas été débattue dans les diverses contributions à la future SNANC.

Ces défenseurs estiment qu'un tel contrat, engageant, à l'échelle territoriale favoriserait la dimension systémique des PAT. Les enjeux identifiés dans le cadre d'un PAT pourraient dès lors trouver une déclinaison opérationnelle voire contraignante en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie alimentaire adoptée.

L'exemple type est celui de la prise en compte de la valeurs agronomique des sols dans les PLU et PLUi, tel que cela peut exister en Suisse, et ce en fonction des orientations du CAT. De la même façon, les enjeux liés à l'environnement alimentaire, jusque-là pouvant paraître prospectifs, pourraient trouver une déclinaison concrète à l'échelle d'un SCoT.

- *R17 : Comprendre les enjeux de potentiels CAT dans les débats entre membres du RnPAT. Assurer le plaidoyer pour que les sujets nutrition santé et précarité alimentaire, et plus spécifiquement les initiatives jugées probantes, soient représentés dans la trame de potentiels CAT. Participer aux travaux sur les potentielles déclinaisons de ces CAT dans les outils à disposition des territoires.*
- *R18 : Financer d'éventuelles expérimentations.*

Afin de favoriser la participation citoyenne, les territoires et leurs prestataires font preuve d'une grande créativité. Sur certains territoires, cela mène à la structuration de gouvernances nouvelles des systèmes alimentaires territoriaux avec la mise en

place d'instances telles que des laboratoires d'usages ou encore des conseils citoyens de l'alimentation.

Exemple : le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de Bordeaux Métropole (CCGAD), composé de 5 collèges d'acteurs représentatifs du système alimentaire territorial (politiques publiques, productions agricoles, transformations alimentaires, distribution, sensibilisation et défenses des mangeurs. Cette instance facilite l'organisation de groupes de travail et a pour objectifs l'émergence d'initiatives originales et concertées.

Autre exemple, les neuf laboratoires d'usage Labo CAP mis en place dans le cadre du PAT Terres de Lorraine sont constitués de groupes de discussion sur l'expérience des personnes présentes quant à leur accès à l'alimentation, suivi de remontées aux décideurs politiques et à la proposition d'actions.

- *R19 : Favoriser la mise en place de tels outils de gouvernance et une représentation des services locaux de santé dans ces instances sur le modèle de FoodShare Toronto ou encore de Belo Horizonte.*

Concernant la SSA, il est intéressant de noter que les éléments évoqués jusqu'ici dans le cadre du travail mené par l'INCa avec l'ANSA et AIR coop rejoignent le rapport Marchand : "considérant le rôle éminent de certains PAT en matière de travail et de dispositifs pour lutter contre la précarité alimentaire, il pourrait être envisagé [...] qu'une expérimentation soit menée sur quelques territoires pilotes identifiés, permettant ainsi de tester le dispositif et de rendre visible et concret des modalités qui restent pour l'instant très théoriques".

- *R20 : Appuyer des expérimentations inspirées par la SSA, ayant une entrée via la santé (ex. ordonnances vertes à Strasbourg : distribution d'un panier de produits bio aux femmes enceintes par semaine).*
- *R21 : Définir d'emblée un cadre d'évaluation de ces expérimentations.*

Outils/programmes à valoriser

- <https://programme-tetraa.fr/>
- <https://soliguide.fr/fr>
- <https://www.foodscapes.fr/>
- <https://maison-solidaire-de-lalimentation.fr/>
- territoires-a-vivres.xyz/?PagePrincipale
- <http://ecopolealimentaire.fr/>
- <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/alimactiv-formation-renforcer-la-coordination-dans-la-lutte-contre-la-precarite>
- <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/nature-environnement/preserver-nature/agriculture-alimentation/conseil>
- Travaux du GT1 du Cocolupa (et notamment outils Vobsalim et Alim'Activ)
- 35 lauréats de l'AAP PNA 2022-23 : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/pna_laureats_20222023-1.pdf

Rapports de référence récents

[Mission d'évaluation sur l'alimentation saine et durable pour tous, juin 2022, Assemblée nationale, J.Dive et M.Tamarelle-Verhaeghe](#)

[Bilan provisoire de la mesure 13 du plan France Relance forum RnPAT – 4 février 2022](#)

[Projets Alimentaires Territoriaux « Plus vite, plus haut, plus fort », rapport du sénateur F.Marchand et du CGAER remis en octobre 2022](#)

*Annexe 1 : Rappels issus de la fiche thématique « Restauration collective »

PERSPECTIVES

La restauration collective est un véritable levier pour lutter contre la précarité alimentaire (CNA, 2022). Deux principales mesures sont identifiées pour augmenter sa fréquentation : la tarification (voire la gratuité) selon le niveau de revenu et l'amélioration de la qualité des repas et de l'environnement de la restauration collective.

Concernant la tarification des repas, il s'agira de :

- promouvoir le dispositif cantine à 1 euro ou d'autres dispositifs existants (fonds social cantine, prix dégressif selon le quotient familial...),
- définir les actions à mener pour accompagner les établissements de restauration collective à la mise en place d'une tarification selon revenus.

Concernant la qualité des repas et l'environnement de la prise alimentaire, il s'agira de :

- promouvoir la norme AFNOR NF X50-220 auprès des acteurs de la restauration collective et de sensibiliser les acteurs aux freins et leviers influant sur la fréquentation du restaurant,
- accompagner les acteurs (ciblage de formations, de supports pédagogiques, d'outils...) et définir les actions à mener, par exemple en plaçant comme prioritaire cette question d'accès économique à la restauration collective dans le cadre de PAT.

Aussi, à travers d'action de plaidoyer, il pourra être encouragé :

- Le soutien financier des établissements scolaires pour le service de restauration collective, notamment dans le 1^{er} degré (CNA, 2022) ;
- La généralisation de la tarification sociale dans tous les établissements scolaires ;
- La mise en place d'une expérimentation sur le repas gratuit et son évaluation ;
- Le développement des Projets Alimentaires Territoriaux et leur progression (passage au niveau 2 – respect de la loi EGalim en restauration collective) ;
- L'accompagnement technique des restaurants scolaires (matériel nécessaire pour cuisiner des produits bruts, appui à la rédaction des marchés publics pour respecter la loi EGalim, cartographie des fournisseurs locaux et de qualité, groupes d'échanges entre chefs pour partager des bonnes pratiques) ;
- La mise en place de programmes de formations ciblées pour tous les acteurs de la restauration collective (cuisiniers : formation concrète à la préparation de menus végétariens, animateurs, enseignants, chargés de projet, élus), et la mise à disposition d'outils d'accompagnement et/ou le financement d'accompagnement externe sur le long terme.

Il semble important de soutenir des travaux d'évaluation de différents points :

- l'impact de la loi EGalim sur la qualité des repas,
- l'impact du petit déjeuner gratuit à l'école en France,
- l'impact des programmes « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école en France,
- l'impact du repas végétarien (coût du repas, fréquentation),
- l'impact de la tarification ou d'autres facteurs d'amélioration de la restauration collective sur la fréquentation.

Annexe 2 : présentations de projets régionaux ou infra-régionaux lauréats de l'AAP PNA3 2022-2023 et concernant les enjeux nutrition santé et/ou précarité alimentaire

2. Consolidation et diffusion d'un outillage pour professionnaliser les porteurs et les acteurs de PAT sur la dimension précarité alimentaire

PORTEUR DE PROJET

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Le Valentin

RÉGION

Auvergne-Rhône-Alpes

DESCRIPTION

Face au constat d'un déficit de prise en compte des enjeux d'accessibilité alimentaire dans les PAT en émergence en Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), la finalité du projet est d'outiller les acteurs et territoires engagés dans des démarches alimentaires territoriales pour amplifier leurs actions de lutte contre la précarité alimentaire. Cap Rural et ses partenaires (département de la Drôme, Saint-Flour Communauté, Sol et Civilisation, Laboratoire d'études rurales, Fondation RTE) proposent de créer un programme de professionnalisation très opérationnel à destination des porteurs de PAT et de leurs partenaires: 5 à 8 contenus pédagogiques de sessions de formation, d'exploration ou d'échanges de pratiques pour diffuser ou consolider des ressources méthodologiques. Conçu et testé en 2023-2024, il sera mis en œuvre, reproductible, actualisable et transféré au-delà de la région en 2025. Le projet valorise trois domaines de connaissance: celle acquise à travers l'animation du Réseau des acteurs des démarches alimentaires en Région AuRA (RADAR); celle d'une recherche action en cours sur la précarité alimentaire; et enfin celle des pratiques de professionnalisation des acteurs du développement local.

Contact: direction@caprural.org

3. « Rapprocher les acteurs de la production agricole et de l'aide alimentaire sur les territoires, afin de construire des solutions d'accès à une alimentation saine, locale et durable pour tous »

PORTEUR DE PROJET

CIVAM Le Serpolet

RÉGION

Bourgogne-Franche-Comté

DESCRIPTION

Ce projet vise à rapprocher les mondes agricoles et sociaux pour faciliter l'accès à tous à une alimentation de qualité, saine et durable. Il est proposé d'accompagner au minimum 4 territoires pilotes (labellisés PAT de niveau 1) au cours d'une première phase de 18 mois :

- diagnostiquer les besoins d'actions en matière d'accessibilité alimentaire, en lien avec les éléments soulevés lors des diagnostics PAT ;
 - faire un état des lieux du foncier public ou privé mobilisable dans un objectif social ;
 - sensibiliser un panel d'acteurs terrains et favoriser l'interconnaissance entre les réseaux agricoles et sociaux ;
 - travailler avec les producteurs sur leurs possibilités d'action ;
 - travailler avec les acteurs sociaux sur leurs besoins et sur la sensibilisation de leurs bénéficiaires à l'agriculture durable ;
 - construire une feuille de route propre au territoire pour déterminer les actions/projets à consolider, à lancer à court, moyen et long terme en lien avec la collectivité porteuse du PAT.
- L'objectif est d'accompagner de manière individuelle et collective ces PAT.

Contact : contact@leserpolet.org

10. Vers une alimentation favorable à la santé et à l'environnement : former et outiller les acteurs locaux pour éduquer durablement sur leurs territoires

PORTEUR DE PROJET

GRAINE Pays de la Loire

RÉGION

Pays de la Loire

DESCRIPTION

Le GRAINE - réseau régional d'éducation à l'environnement et à la transition écologique, se mobilise depuis plusieurs années autour des enjeux de l'alimentation durable et de la santé environnement. Fort de son réseau d'acteurs complémentaires et ancrés sur le territoire régional, le GRAINE propose d'accompagner trois PAT sur le volet « Sensibilisation à une alimentation durable pour la santé et l'environnement ». Il s'agira de proposer un parcours de formation-action à destination des acteurs locaux qui sont des acteurs relais auprès du grand public et dont les champs d'intervention sont situés sur le territoire du PAT (animateurs, professionnels de l'enfance, enseignants, professionnels médico-sociaux, etc.). L'objectif est de tendre vers un changement des pratiques alimentaires sur le territoire du PAT en outillant directement les acteurs locaux qui pourront construire et mettre en œuvre un projet éducatif auprès de leurs publics. Cet accompagnement, décliné en temps de rencontres et de formation sur deux ans, donnera lieu à un livret de capitalisation diffusable et à une rencontre régionale de retours d'expériences.

Contact : contact@graine-pdl.org